

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du jeudi 16 décembre à 18 heures</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mil vingt et un et le seize décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA-DALCHER-Madame DE QUERO-Monsieur MONCHO-Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA-Monsieur CAUVE-FALCO-Mesdames BARADE-PELLEGRINO-DUBOIS-Monsieur BADALASSI-Madame SKRABO-CRISTINA-Monsieur JERIBI-Mesdames LACQUA-HERING-GAVACHE-Monsieur RAIBAUDI-Madame BLANCHARD

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du Code général des collectivités territoriales : Monsieur DICHARRY ayant donné pouvoir à Madame PIERRAT, Monsieur LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur POMA, Madame VIALE ayant donné pouvoir à Monsieur DALCHER, Monsieur MOREAU ayant donné pouvoir à Madame DUBOIS, Madame YOUSSEF ayant donné pouvoir à Madame PIERRAT, Monsieur CALLET ayant donné pouvoir à Monsieur MONCHO, Monsieur BOUX ayant donné pouvoir à Monsieur RAIBAUDI

Absent excusé : Monsieur MENDES

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance qui comporte 22 points.

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**

*** Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021**

Le Conseil approuve à l'**unanimité**

*** Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 9 novembre 2021.**

Le conseil prend acte

Point n° 1 : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché public

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 2 : Modifications des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des préalpes d'azur

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 3 : Désignation des représentants de la commune au sein des Collèges dédiés aux compétences exercées initialement par le SDEG et transférées au SICTIAM

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 4 : Protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 5 : Instauration du forfait jour

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 6 : Mise à jour du tableau des effectifs

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 7 : Désignation membre représentant de la Conférence Intercommunale du Logement

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 8 : Rapports d'activités 2020 de la CASA

Le conseil prend acte

Point n° 9 : Cession d'une maison de village située impasse de l'hôpital

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 10 : Régularisation foncière : cession d'une emprise de délaissé d'une superficie de 1.425 m²

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 11 : Régularisation foncière : cession d'une emprise communale de 9 m² à distraire de la parcelle cadastrée section B n°248 et échange de terrain d'une superficie de 12m²

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 12 : Régularisation foncière : cession d'une emprise de délaissé d'une superficie de 125 m² située au 844, route de Pie Lombard

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 13 : Logements locatifs conventionnés chemin des Vignons : actualisation de la promesse de vente

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 14 : Décision Modificative n° 3

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 15 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2022

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 16 : Modification de l'Autorisation de Programme pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Monsieur WALLAERE à 19h00

Point n° 17 : Principales caractéristiques des dépenses à imputer au budget sur l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 18 : Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de La Colle sur Loup pour l'année 2020/2021

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n° 19 : Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville du Bar sur Loup pour l'année 2020/2021

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 20 : Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de Saint Paul de Vence pour l'année 2020-2021

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 21 : Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de Villeneuve-Loubet pour l'année 2020-2021.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Arrivée de Monsieur BOUIX à 19h05

Point n° 22 : Rectificatif des charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de NICE pour l'année 2020/2021

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h15